

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **15**

Absents : **11**

- dont suppléés : **3**

- dont représentés : **8**

Votants : **26**

- dont « pour » : **26**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-deux septembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (*arrivée à la question n°11*), MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe (*arrivé à la question n°6*), TRON Jean-Michel et CAPEL Denis.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/157

OBJET : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGE - CONVENTION AVEC L'ALTE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la part des dépenses énergétiques dans le budget de fonctionnement (hors masse salariale) des communes et intercommunalités (en moyenne 10%) et les nombreux projets de rénovation/réhabilitation énergétique de bâtiments publics ;

CONSIDERANT la nécessité de proposer un plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments publics : priorisation des projets selon les aides éventuellement déjà attribuées (ex : DSIL rénovation énergétique) et selon leur niveau de maturité ;

CONSIDERANT la complexité et la durée de ces projets (diagnostic initial, étude des solutions techniques les plus efficaces et des temps de retour sur investissement, démarches de demande d'aides, rédaction de cahiers des charges / consultations / appels d'offre, etc.) ;

CONSIDERANT les besoins associés à ces projets : humains (besoins en temps et en formation spécifique sur le sujet notamment) et matériels (besoins de logiciels, d'outils de mesure, etc.) et les ressources limitées sur le territoire (notamment internes à la CCVUSP) pour traiter ces projets ;

CONSIDERANT le contenu d'une mission de « conseil en énergie partagé » : analyse et suivi des consommations, propositions d'amélioration et d'optimisation des coûts, accompagnement des projets sur les bâtiments, accompagnement à un développement maîtrisé des énergies renouvelables, sensibilisation des employés et usagers des bâtiments ;

CONSIDERANT l'expérience de l'Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE) dans ce domaine et dans le cadre de cette mission ainsi que sa proposition faite à la CCVUSP (annexée à la délibération) et succinctement résumée ci-après :

- Prestation de conseiller en énergie partagé sur 3 ans,
- Montant annuel de la subvention de 12 344 € (1,60 €/an/habitant de l'intercommunalité),
- Volume de 40 jours de service dédiés au territoire (dont 14 sur place).

VU la présentation de cette mission en commission « énergie » le lundi 17 mai 2021 et son avis favorable ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 20 septembre 2021 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, vice-président,
Après délibéré,

- **AUTORISE** la Présidente à signer cette convention et les documents nécessaires y afférents.
- **DECIDE** de verser une subvention au titre de l'année 2021 d'un montant de **8 641 €** à l'ALTE selon les modalités prévues à la convention.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget principal de la CCVUSP.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

